

Lettre publique aux élus aux candidats aux élections municipales

Positionnement attendu sur les projets de centrales photovoltaïques industrielles dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Madame, Monsieur,

À l'approche des élections municipales, l'association DDCM* (Développement Durable en Corbières et Minervois, voir en annexe notre objet général et notre crédo en particulier sur les énergies renouvelables) souhaite interpeller publiquement l'ensemble des candidates et candidats sur l'implantation de centrales photovoltaïques industrielles en zone dites ENAF.

Ces espaces naturels ne peuvent pas être considérés comme des réserves foncières : ce sont des écosystèmes vivants, fragiles, reconnus riches pour leur biodiversité et leurs rôles hydrologique, paysager et climatique.

Avant les feux dévastateurs de l'été 2025, la tentation industrielle était déjà forte pour ces espaces prétendument pauvres car peu chers et abondants. Depuis ces feux ils sont encore plus à portée de prédation car « tout à vendre » alors que l'on devrait se mobiliser pour leur restauration : c'est le retour à la vie qu'il faut privilégier, pas le béton, ni le métal et encore moins les batteries au lithium.

Les centrales solaires ne sont pas des coupe-feux, elles accroissent au contraire les risques d'incendies, et les interventions des pompiers ne seront rendues que plus complexes, sans parler des dégâts potentiellement irréversibles sur les sols et l'environnement.

Forts de cette conviction, nous vous demandons de répondre clairement à nos interrogations et de vous positionner face à cette problématique déterminante pour l'avenir de notre territoire et de nos communes.

1. Abandon de tout projet en zone naturelle, même brûlée

Dans les zones agricoles, forestières ou de garrigues, êtes-vous prêts à renoncer clairement à soutenir tout projet de centrale photovoltaïque industrielle lorsqu'il existe de forts enjeux écologiques et sinon à les limiter à 10 hectares ?

2. Priorité aux zones anthropisées

Vous engagez-vous à réorienter les projets photovoltaïques vers des zones déjà artificialisées ou dégradées ? (sans plafond de surface dans ces cas de figure) ; ainsi par exemple :

- Les friches industrielles ou commerciales,
- Les carrières ou sites pollués non réhabilités,
- Les parkings et zones goudronnées,
- Les délaissés routiers,
- Les zones de moindre valeur écologique avérée,



3. Cohérence biodiversité / énergie

Comment garantirez-vous que le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, mais s'inscrive dans une logique de sobriété foncière et de préservation des écosystèmes ?

4. Consommation et valeur ajoutée locales privilégiées

Acceptez-vous de privilégier et de soutenir des projets portés par les collectivités, les habitants, les entreprises ou les acteurs publics locaux, offrant une meilleure valeur ajoutée pour le territoire (maîtrise locale de l'énergie, baisse des factures, retombées économiques locales, plutôt que des projets industriels aux bénéfices majoritairement externalisés ?

5. Méthode et transparence

Acceptez-vous de rendre publics les critères de sélection des sites photovoltaïques, notamment en matière de biodiversité, d'eau, de paysages et d'artificialisation des sols ?

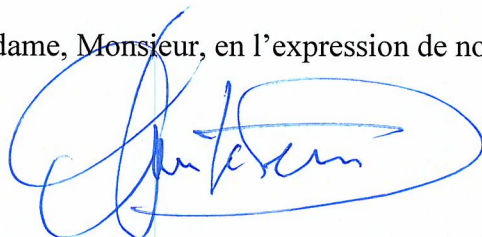
Pouvez-vous prendre l'engagement public de privilégier systématiquement des solutions respectueuses des territoires et de leurs habitants, après concertation avec ces derniers ?

Cette lettre est rendue publique.

Les réponses de chaque candidat(e) seront publiées intégralement, sans modification ni commentaire, sur nos supports respectifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de se forger leur propre opinion en toute transparence.

Il ne s'agit pas d'un combat idéologique, mais d'une exigence de responsabilité, de cohérence et de respect du vivant.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération citoyenne.



Le président de DDCM, avec le soutien des associations Sites et Monuments de France (association nationale reconnue d'utilité publique), ECCLA (Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du littoral Audois), Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes, et agissant également par délégation et au nom de la mobilisation citoyenne.

Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM)
Association loi 1901 - n°SIRET: 923 931 786 0019
siège social: 3 rue des nobles - 11200 Ferrals-les-Corbières
email: h.leferrer@orange.fr - site <https://ddcm11.org>



* **Objet de l'association DDCM** : Nos statuts mettent en avant la défense du cadre de vie des habitants de la région : paysages, patrimoine, agriculture, sécurité, santé ... vaste programme qui ne se résume pas à un simple rôle d'écolo-procéduriers.

Notre credo sur la question des EnR : Malheureusement une des questions importantes qui nous mobilise depuis 3 ans c'est la multiplication des projets industriels de grande ampleur (plusieurs dizaines d'hectares à chaque fois) cristallisée par la présence d'une ligne à très haute tension qui permettrait d'évacuer les watts produits localement vers d'autres destinations, nationales ou internationales.

L'accélération due à la loi APER et les enjeux qui inquiètent les énergéticiens en raison des lois Climat et Résilience et des textes sur la Zéro Artificialisation Nette, les conduisent à une boulimie qui n'a pas été anticipée par les acteurs locaux et départementaux.

Par ailleurs l'Etat a prévu des mesures de prévention mais notre territoire s'abstient de les mettre en œuvre. Pourquoi ? Que comptez-vous faire en matière de diagnostics territoriaux pour y remédier ?

Nos actions en cours et notre vigilance pour l'avenir :

- Recours judiciaires contre le projet de parc solaire de Tournissan/Ribaute ; plus de deux ans de procédures, loin d'être purgées.
- Recours en vue contre le poste source actuellement en projet à Tournissan en bordure de la route menant à Lagrasse, notre joyau local ; ainsi que les parcs à batteries attenants avec tout ce qu'il peut y avoir d'inquiétant en cas d'incendie.
- Nous resterons vigilants à tout projet qui dépassera le seuil de 10 hectares, voire moins en cas de fort enjeu écologique.

Quelqu'un avait-il pensé qu'un feu pourrait dévaster 17 000 hectares un jour ?

Que se serait-il passé si un parc solaire de 100 hectares s'était trouvé sur son trajet ? Ou un parc à batteries ?

Peut-on prendre le risque d'un suraccident induit par un feu inarrêtable sur des batteries au lithium ?

En conclusion : Nous ne sommes pas du tout opposés au photovoltaïque, au contraire nous soutenons le développement des énergies renouvelables. Ces dernières représentent des alternatives durables aux énergies fossiles. Mais cette position est assortie à une exigence forte : ces projets doivent être respectueux de l'environnement et de la nature : **pas n'importe où et pas n'importe comment**. En outre nous soutiendrons des politiques et des actions concrètes qui auront pour effet de réduire les consommations énergétiques : **efficacité et sobriété**.

Nous encouragerons avant tout le développement du photovoltaïque sur **des zones artificialisées** (parkings, délaissés, toitures, zones industrielles...), et nous nous opposerons aux projets qui sacrifient les garrigues, les espaces boisés et les terres agricoles. Ces espaces font partie de l'identité de notre territoire, sont des lieux d'accueil pour la biodiversité et participent à la régulation du climat et du cycle de l'eau. Il s'agit d'un patrimoine légué par les générations précédentes, et qui offre aujourd'hui un cadre accueillant pour les activités économiques de base et le tourisme.